

IV.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-343 DU 28 AOUT 2001

Portant approbation des états financiers de la
Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX)
pour l'exercice clos au 31 décembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996, fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le décret n° 2000-562 du 16 novembre 2000, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- VU le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie
- VU le décret 90-121 du 27 juin 1990, portant approbation des statuts de la Société des industries Textiles du Bénin (SITEX) ;

SUR rapport conjoint du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 03 août 2001 ;

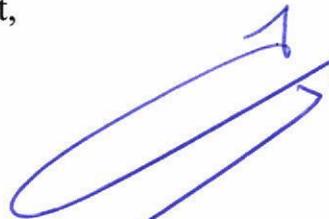
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de la Société des industries Textiles du Bénin (SITEX) pour l'exercice clos au 31 décembre 1999 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 août 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



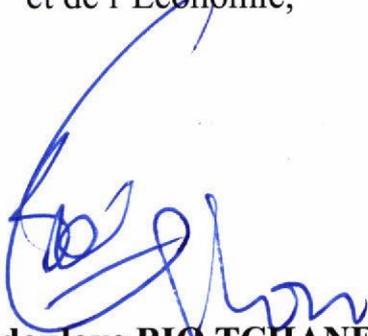
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Promotion de
l'Emploi,



Lazare SEHOUE TO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MFE 4 MICPE 4 Autres ministères 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP- DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IDA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3